

SYLVICULTURE.

EXPLOITATION DES FUTAIES IRRÉGULIÈRES QUI ONT ÉTÉ
SOUMISES AU MODE DU JARDINAGE.

Lorsqu'une forêt jardinée doit, par des coupes de transformation, être ramenée à l'état régulier, la marche de ces coupes peut-être réglée d'une manière analogue à celle que nous avons appris à connaître pour les futaies régulières. Il est à observer toutefois, que le jardinage ne saurait être supprimé dans une telle forêt, en raison de l'état assez uniforme qu'elle présente dans son irrégularité. En effet le plus souvent, il existe sur tous les points des arbres exploitables entremêlés avec d'autres de l'âge moyen et du premier âge ; or, si l'on se contentait d'établir une suite de coupes de transformation qui se succéderaient de proche en proche, il est évident qu'un grand nombre des arbres qui dès à présent sont mûrs ou sur le retonr, périraient avant que les coupes vinssent les atteindre. Il faut donc, de toute nécessité, que dans le nouveau mode d'exploitation, ces arbres soient enlevés à temps, et c'est dans ce but que le jardinage doit être continué.

Ainsi, pour ramener une forêt jardinée à l'état régulier, on doit établir deux exploitations distinctes ; d'une part, les coupes de transformation, de l'autre, les jardinages d'arbres mûrs et déperissants. Nous verrons dans ce qui va suivre, comment ces deux exploitations se combinent en convergeant vers le but proposé.

La révolution à employer pour opérer la transition de l'état jardiné à l'état régulier, révolution que nous nommerons *transitoire*, doit être abrégée autant que possible ; toutefois, il faut qu'elle soit assez longue pour qu'à son expiration, la forêt présente des parties de bois parvenues à leur exploitabilité, ou du moins qui en approchent. Le terme de la révolution transitoire dépendra donc principalement de l'âge des jeunes massifs, créés par les coupes de transformation qui auront été faites les premières. Cette révolution, de même que celle d'une futaie régulière, devra être divisée en périodes, dont chacune aura son affectation sur le terrain.

Mais en déterminant ces affectations, on cherchera principalement à favoriser l'amélioration future de la forêt et à observer les règles d'assiette, afin d'établir pour l'avenir une succession aussi régulière que possible dans les coupes. De tels résultats, au cas particulier surtout, sont bien plus importants à obtenir qu'une grande égalité entre la production des périodes. Cette égalité est d'ailleurs d'autant plus difficile à atteindre en général, que l'irrégularité du peuplement est plus grande, que les arbres présentent moins de similitude sous le rapport de leurs formes et de leurs dimensions, et enfin que les influences sous lesquelles ils végètent sont plus diverses ; toutes circonstances que la forêt jardinée réunit au plus haut degré. Pour parvenir à assurer le rapport soutenu dans une forêt jardinée qu'on veut transformer, nous pensons que le meilleur moyen peut-être, et en même temps le plus simple, est d'y multiplier les séries d'exploitation, de manière à bien trier les principales nuances de fertilité et de peuplement, puis de régler les affectations des périodes, dans chacune de ces séries, par contenance *égales* (1).

(1) En effet, dans la forêt jardinée, il n'existe pas, comme dans la futaie régulière, des peuplements d'âges gradués ; tous les âges au contraire s'y trouvent confusément mêlés. Sous ce rapport donc, les mêmes difficultés comme les mêmes facilités se rencontreront dans une même série, qu'elle soit grande ou petite. Il suit de là que, pour constituer chacune d'elles, il serait superflu de s'occuper de la gradation des âges ; la qualité et la configuration du sol devront seules être considérées, ce qui, le plus souvent, donnera la facilité de